

## Cession de parts et agrément

Par **Gab2**, le **16/08/2005** à **17:46**

bon,voilà,j'ai un petit problème et j'en appelle aux grands juristes qui sont ici... ma copine et son ex copain sont dirigeants egalitaire d'une sarl. Elle aimerait partir de cette société mais il l'en empeche. elle lui a proposé une cession de parts mais il a refusé Du coup,elle sait plus quoi faire ( moi non plus d'ailleurs..) alors, si vous avez une solution je suis preneur... Merci d'avance

Par **Olivier**, le **17/08/2005** à **12:01**

ben c'est simple !

il lui suffit de trouver un acquéreur pour ses parts... S'il n'y a pas de clause d'agrément dans les statuts la cession peut se faire sans l'accord des autres associés donc que l'autre soit d'accord ou pas c'est pareil !

S'il y a une clause d'agrément et que l'autre refuse pour une cause justifiée elle peut obliger la société à racheter ses parts...

**NUL NE PEUT RESTER PRISONNIER D'UNE SOCIETE**, principe général du droit.

Par **Gab2**, le **17/08/2005** à **15:38**

je te remercie beaucoup pour ta réponse. rapide,claire,nette et précise!

Par **Ben51**, le **18/08/2005** à **12:05**

[quote:374x85yc]**NUL NE PEUT RESTER PRISONNIER D'UNE SOCIETE**, principe général du droit[/quote:374x85yc]

... sauf dans la SNC twinkl not found or type unknown